PERMIS DE FORMER FORMATION INITIALE

Donnez envie… Donnez confiance… Donnez l'exemple…

MANAGEMENT
RH
RSE

CMA OCCITANIE

PRÉSENTIEL

PUBLIC

- Créateur ou repreneur d'entreprise
- Dirigeant d'entreprise
- Salarié
- Demandeur d'emploi
- Personne à titre individuel

PRÉREQUIS

Tuteur ou maître d'apprentissage :

n'ayant jamais encadré d'alternants sous contrat de travail (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage).

ou n'ayant pas encadré d'alternants sous contrat de travail (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage) sur une période de 5 ans précédant la date de signature dudit contrat

DURÉE

2 jours (14 heures)

DATE ET HORAIRES

Retrouvez toutes les dates sur notre site web (QR code au verso)

LIEU

Retrouvez les informations d'accès, de transport et de restauration sur notre site web (QR code)

TARIF 420€

Prise en charge possible selon votre statut

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sous 48 heures avant le 1er jour de formation sous réserve :

- D'un entretien de positionnement
- Des effectifs minimum et maximum pouvant être accueillis

ACCESSIBILITÉ

Formation adaptée et accessible aux besoins des personnes en situation de handicap : conditions d'accueil, accès et coordonnées du référent handicap sur notre site web (QR code)

Objectifs

- **ACCROÎTRE** les compétences des tuteurs et maîtres d'apprentissages dans l'accompagnement des alternants
- **DÉVELOPPER** les capacités d'accueil en entreprise
- **DÉVELOPPER** l'enseignement et l'accompagnement en entreprise

LES ⊕ CMA OCCITANIE

FINANCEMENT

Étude de la prise en charge adaptée à votre demande de formation et à votre situation professionnelle

EXPERTISE

Conseiller-formateur expert du domaine, spécialiste de l'artisanat et du tissu économique local

ACCOMPAGNEMENT

Nos équipes proposent des parcours sur-mesure pour développer vos compétences et concrétiser vos projets

PERMIS DE FORMER FORMATION INITIALE

MANAGEMENT
RH
RSE

Programme

Formation obligatoire renouvelable tous les 4 ans conformément à l'arrêté du 21 novembre 2018 portant extension d'un avenant à la convention collective nationale des hôtels, cafés, restaurants.

- **Information sur les parcours de formation professionnelle par alternance dans le secteur HCR**
  - Participer à l'information, l'orientation et l'articulation du parcours de formation professionnelle de l'alternant dans le secteur CHR
  - Permettre à l'alternant de tirer profit au maximum de l'alternance
- **Intégration de l'alternant à son nouvel environnement professionnel**
  - Créer les conditions d'une intégration professionnelle réussie dans l'entreprise, le métier et plus largement le secteur CHR
- **Accueil et accompagnement & Organisation du parcours de formation**
  - Accompagner l'alternant dans la découverte du métier et dans la construction de son projet professionnel
- **Transmission et évaluation des compétences professionnelles en situation de travail**
  - Organiser et réaliser le parcours de formation professionnelle de l'alternant en situation de travail
  - Contribuer à l'évaluation des acquis professionnels de l'alternant tout au long du parcours de formation
- **Initiation au Droit Social : Les contrats de formation en alternance dans le secteur HCR**
  - Appliquer les règles légales et conventionnelles régissant les contrats de formation en alternance dans le secteur HCR

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel
- Groupe de 12 personnes en moyenne
- Alternance d'apports théoriques et de mises en pratique

Modalités d'évaluation

- **Acquis :** questionnaire réalisé en début et fin de formation
- **Cas pratique** tout au long de la formation

CMA FORMATION

Contact et inscription

Contactez la CMA de votre département :
artisanat-occitanie.fr/porteurs-de-projet/formation-continue

CMA Occitanie
59 T Chemin Verdale
31240 SAINT-JEAN
crma@crma-occitanie.fr

10/2024 - SIRET 130 027 931 00018 - NDA 76311030031 - FOR-00906P